



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-143 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget - Budget Principal

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le vote du budget interviendra en mars 2021. Dans cette attente, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit plusieurs dispositions, notamment afin de pouvoir engager, liquider, et mandater les dépenses courantes et urgentes.

Concernant les dépenses de fonctionnement : elles peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif dans la limite des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement à caractère pluriannuel prévues dans une autorisation de programme (AP) : la collectivité peut les liquider et les mandater dans la limite du tiers des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement hors Autorisations de Programme (AP) : ces dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget primitif sauf délibération du Conseil municipal autorisant l'ouverture de crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Ainsi, sans préjuger des montants votés au budget primitif 2021, et pour permettre aux services d'engager, de liquider, et de mandater leurs dépenses d'investissement en plus des ACP, dès le 1^{er} janvier 2021, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25% des 6 261 490,42€ de crédits ouverts en 2020, soit environ 1 565 100€.

Budget principal

Chap	Nature	Libelle Nature	Crédits anticipés 2021
20	202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	25 000,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	83 700,00
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 500,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 900,00
21	2111	TERRAINS NUS	20 000,00
21	2113	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	5 000,00
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	30 000,00
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	60 000,00
21	21351	BATIMENTS PUBLICS	67 700,00
21	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	67 000,00
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	7 500,00
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	12 800,00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	20 100,00
21	2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	11 500,00
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	50 000,00
21	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	8 800,00
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	20 000,00
21	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	3 000,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	3 900,00
21	2188	AUTRES	44 700,00
23	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	11 200,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	726 600,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	259 200,00
23	2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	3 000,00
Total			1 565 100,00

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du lundi 7 décembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater à hauteur de 25 % les crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessus pour le budget principal.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **31 VOIX POUR - 4 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT